

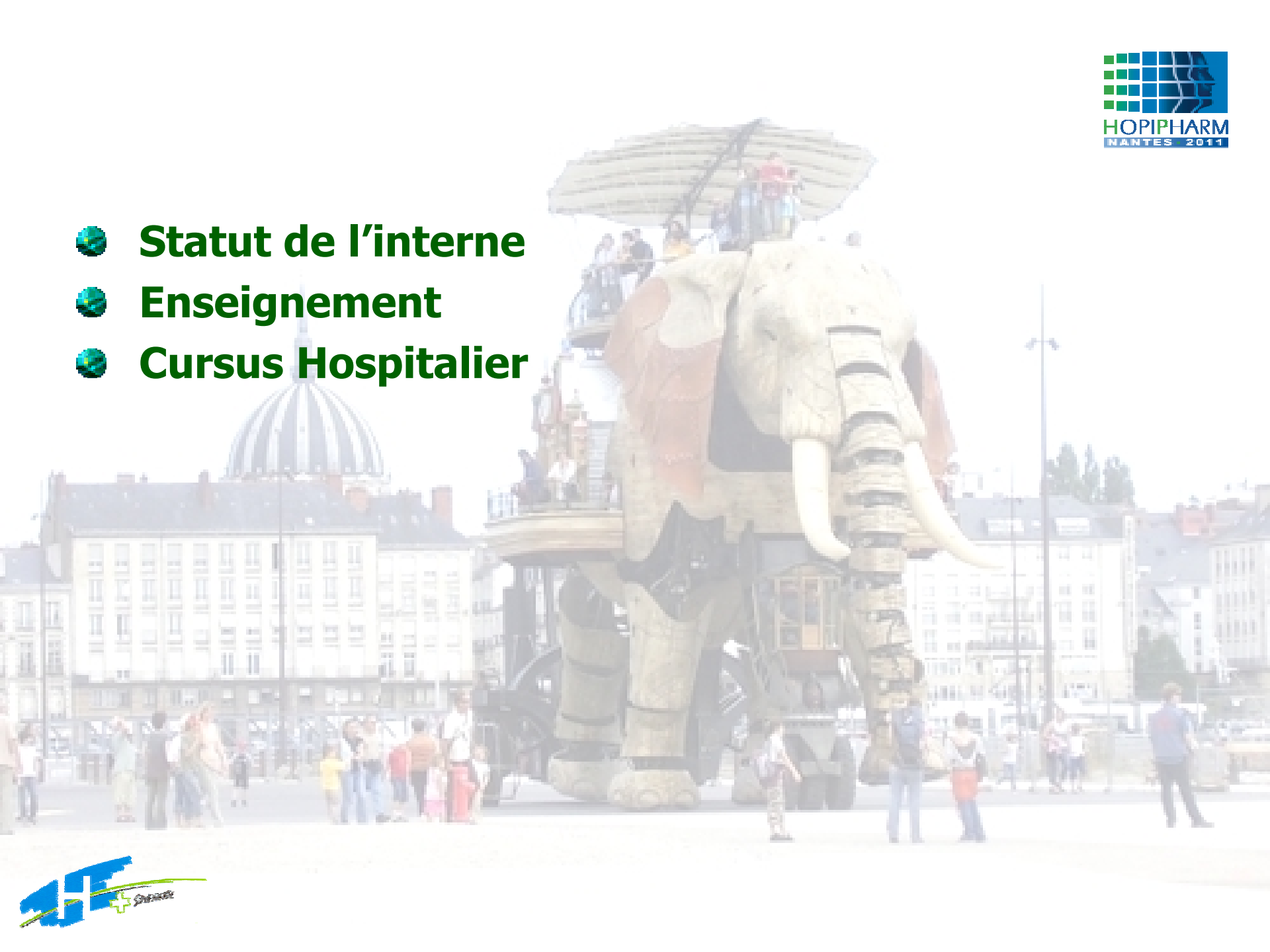


ATELIER

Droits et Devoirs de l'Interne

**Gaël Grimandi, Pascal Odou,
Véronique Annaix, Bastien Langrée**

- Statut de l'interne
- Enseignement
- Coursus Hospitalier



Le statut de l'interne de pharmacie

D'abord un interne

- ◆ Statut commun aux internes de médecine, d'odontologie et de pharmacie
- ◆ Fixé par le section 1 du chapitre III du titre V du livre Ier de la sixième partie réglementaire du code de la santé publique
 - ✧ Articles R 6153-1 à R 6153-45
- ◆ Il est un « praticien en formation spécialisée »
 - ✧ Même s'il prend une inscription dans une université, il n'est donc plus considéré comme étudiant
- ◆ Il est « agent de l'état »
 - ✧ Depuis le 11 octobre 2011
 - ✧ Mais n'est pas fonctionnaire

Droits et devoirs de l'interne

D'abord un interne

◆ Ses obligations de service sont :

- ✧ **11 demi-journées par semaine**
- ✧ **Dont 2 sont consacrées à la formation universitaire**
- ✧ **Les gardes et astreintes sont décomptés des obligations de service à raison de 2 demi-journées pour une garde**

◆ Il exerce par délégation et sous la responsabilité du praticien auprès duquel il est placé

Droits et devoirs de l'interne

D'abord un interne

- ◆ Depuis le 11 octobre 2010 c'est le centre national de gestion qui gère les affectations des internes
 - ✧ Par inter-région et par spécialité
 - ✧ Semestriellement c'est le directeur de l'ARS qui prononce les affectations
 - ✧ Les internes sont rattachés administrativement à un CHU
- ◆ L'interne bénéficie de 30 jours de congés annuels
- ◆ L'interne qui s'absente de son service plus de 2 mois (maladie/maternité) peut voir son stage non validé

Droits et devoirs de l'interne

D'abord un interne

- ◆ L'interne est affilié au régime général de sécurité sociale
- ◆ Le droit syndical lui est reconnu
 - ✧ Il peut bénéficier à ce titre de congés syndicaux
 - ✧ Fixés par arrêté, actuellement : 10 jours par an pour un mandat local et 20 jours pour un mandat national
- ◆ Il peut bénéficier :
 - ✧ D'une année recherche : conditions fixées par l'arrêté du 4 octobre 2006, consolidé le 17 juillet 2010
 - ✧ D'une disponibilité (un an renouvelable une fois)
 - ✧ Nécessité de prévenir ARS avant commission d'adéquation (≈ 2 mois avant choix)

Droits et devoirs de l'interne

● Les gardes

- ◆ **Conditions fixées par l'arrêté du 10 septembre 2002**
- ◆ **Le service normal de garde :**
 - ✧ **Une garde de nuit par semaine**
 - ✧ **Un dimanche ou jour férié par mois**
- ◆ **Les gardes :**
 - ✧ **Ne sont pas obligatoires à partir du 3ème mois de grossesse**
 - ✧ **Ne peuvent durer plus de 24 heures consécutives**
 - ✧ **Au-delà du service normal de garde ne doivent être prévues qu'en cas de « nécessité impérieuses de service »**
 - ✧ **Commencent « au plus tôt » à 18h30**
 - ✧ **Sont suivies d'un repos de sécurité de 11 heures**

Droits et devoirs de l'interne

● Responsabilité des internes

- ◆ **L'interne est couvert par l'assurance de l'hôpital**
 - ✧ **En cas de « faute non détachable de l'activité du service »**
 - ✧ **En cas d'accident sur le lieu de travail, au cours de ses obligations de service**
- ◆ **Il n'est donc pas couvert :**
 - ✧ **S'il travaille durant un repos de sécurité**
 - ✧ **En cas de responsabilité pénale : article 121-1 du code pénal « nul n'est responsable pénalement que de son propre fait »**
 - ✧ **En cas de faute détachable de l'activité du service**

Droits et devoirs de l'interne

● Responsabilité des internes

◆ L'interne doit assurer sa responsabilité

✧ Civile

✧ Professionnelle

◆ Pour toute faute relevant du droit pénal, l'interne est un individu comme un autre

◆ Sanctions disciplinaires prévues par le CSP :

✧ Article R6153-29 à R6153-40

✧ Avertissement, blâme, exclusion

✧ Prononcées par le directeur après consultation du praticien concerné

Droits et devoirs de l'interne

● **Projet professionnel de fin de niveau 1**

◆ **Deux parties**

✧ **Formation pratiques**

- ✓ Semestres effectués
- ✓ Domaines validés
- ✓ Organisation souhaitée du niveau 2

✧ **Enseignements théoriques**

- ✓ UE suivies
- ✓ Enseignements complémentaires

✧ **Pratiquement**

- ✓ **A remplir le plus vite possible à la fin du niveau 1**
- ✓ Permet aux coordonnateurs de suivre les formations
- ✓ Et aux internes de faire le point

Textes réglementaires

● Statut des résidents et des internes

Décret n° 99-930 du 10 novembre 1999 fixant le statut des internes et des résidents en médecine, des internes en pharmacie et des internes en odontologie
Code de la santé publique

● Version consolidée au 11 octobre 2010

Décret n° 2010-1187 du 8 octobre 2010 modifiant le statut des internes et relatif aux étudiants en médecine, en odontologie et en pharmacie et aux stagiaires associés

<http://www.snbh.asso.fr/statuts/internes.htm>

Statuts de l'interne

● Année supplémentaire

◆ Année recherche : dossier à déposer auprès du Doyen UFR Pharmacie proche de ARS « IR »

✧ **Arrêté du 8 juillet 2010 modifiant l'arrêté du 4 octobre 2006 : JO 16 juillet 2010 - NOR : SASH1018363A**

✧ **Note :**

http://www.cnge.fr/IMG/pdf/note_information_annee_recherche_2010.pdf

◆ Médaille d'or : règlement différent selon les CHU – après la 4^{ème} année

Statuts de l'interne

● Stage hors subdivision

- ◆ **Inter CHU : Arrêté 20/03/90 consolidé 2010 - dossier de demande à retirer auprès de ARS de la ville de destination**
- ◆ **DOM-TOM : Dossier de demande à retirer auprès de ARS Aquitaine - complet (8p + différents accords) et dans délais, accord pour 1 semestre, renouvelable un 2^{ème} sur autre dossier**

http://www.u-bordeaux2.fr/N-00-0/fiche_defaultstructureksup/

<http://www.aip-marseille.org/wp-content/uploads/2010/06/interCHU-domtom.pdf>

Statuts de l'interne

- **Disponibilités : en général une année renouvelable 1 fois, et après au moins 1 semestre de fonction**
 - ◆ Études ou recherches présentant un intérêt général
Master 2, DESC, ...
 - ◆ Stage de formation ou de perfectionnement en France ou à l'étranger
 - ◆ Convenances personnelles
 - ◆ Nécessité de prévenir ARS avant commission d'adéquation (≈ 2 mois avant choix)

Internat en pharmacie

- 3ème cycle d'études spécialisées
- Formation de 4 ans (*+ année recherche, médaille d'or*)
- Formation hospitalière et universitaire
- Formation rémunérée
- Formation sanctionnée par un DES : Diplôme d'Etudes Spécialisées

Internat en pharmacie

- **Arrêté du 31 octobre 2008 fixant la liste des diplômes d'études spécialisées de pharmacie** *JO 13 décembre 2008 - NOR : ESRS0826076A*
 - ◆ **Biologie Médicale (jan 2003)**
 - ◆ **Pharmacie : 2 options**
 - ✧ **Pharmacie Hospitalière – pratique et recherche**
 - ✧ **Pharmacie Industrielle et BioMédicale**
 - ◆ **Innovation Pharmaceutique et Recherche (IPR)**
- **Arrêté du 31 octobre 2008 réglementant les diplômes d'études spécialisées de pharmacie** *JO 13 décembre 2008 - NOR : ESRS0827610A*

DES Pharmacie : UE (1)

- **Obtention de 60 ECTS**
- **Unités d'enseignement de base en 4 domaines : 21 UE**

✧ **Pharmacie clinique et dispensation (5 items) :**

- Pharmacie clinique générale
- Pharmacie clinique spécialisée
- Pharmacocinétique : métabolisme des médicaments ; adaptation de posologies
- Recherche biomédicale et recherche thérapeutique - stratégie et gestion des essais thérapeutiques
- Pharmacologie et toxicologie appliquées à l'étude de la sécurité et de l'activité des médicaments.

✧ **Economie de la santé et vigilances (6 items) :**

- Pharmaco-économie
- Économie et systèmes de santé. Épidémiologie
- Sécurité et veille sanitaires - Les agences ; les vigilances ; la iatrogénie
- Application biomédicale d'une langue étrangère
- Documentation et communication, information médicale, informatique et statistiques
- Organisation et gestion hospitalière. Politique des achats

DES Pharmacie : UE (2)

✧ Préparation et contrôle (5 items) :

- Diététique ; nutrition ; nutrition artificielle ; bromatologie
- Préparations pharmaceutiques : fabrication et contrôle
- Analyse instrumentale approfondie
- Thérapies d'origine biologique : thérapie génique, thérapie cellulaire, thérapie tissulaire, produits sanguins, médicaments obtenus par génie génétique, biotechnologie
- Accréditation ; certification ; homologation ; assurance qualité

✧ Stérilisation et dispositifs médicaux (5 items) :

- Stérilisation
- Dispositifs médicaux
- Hygiène hospitalière ; l'eau à l'hôpital
- Ingénierie du conditionnement et de la stérilisation
- Organes artificiels, prothèses, dispositifs médicaux, biomatériaux et biocompatibilité

DES Pharmacie : UE (3)

✧ Unités optionnelles pour PIBM (7 items)

- Aspects réglementaires et juridiques de l'entreprise pharmaceutique : publicité, brevets, marques, autorisation de mise sur le marché...
- Gestion des systèmes industriels : organisation, fonctions économiques et financières de la production dans l'entreprise pharmaceutique
- Management et marketing pharmaceutique. Gestion de projets
- Pharmacotechnie industrielle
- Stratégie de la créativité : innovation pharmacochimique et pharmacotechnique
- Ingénierie du conditionnement et de la stérilisation.
- Bioréactifs et système de traitement des analyses biologiques

UE : droits et devoirs de l'interne

- **Nombreuses possibilités théoriques**
- **Offre différente selon les inter-régions et/ou régions**

✧ **Ex dans IR Ouest avec 5 UFR Pharmacie : 16 +1**

- **Pharmacie clinique et dispensation (5 items) : items 1 à 4**
- **Economie de la santé et vigilances (6 items) : items 2 à 6**
- **Préparation et contrôle (5 items) : items 2 à 5**
- **Stérilisation et dispositifs médicaux (5 items) : items 1 à 3**
- **UE PIBM (7 items) : items (4) et 5**

UE : droits et devoirs de l'interne

● Présence au cours

- ◆ Possibilité de s'absenter de l'hôpital
- ◆ En accord avec le chef de service
 - ✧ Présentation de la maquette de l'interne
 - ✧ Prévisionnels d'absence en incluant toutes les formations
- ◆ Programmer en la première année la formation

● Absentéisme en UE

- ◆ Pas d'enseignement sans étudiants
 - ✧ Présence minimum obligatoire
 - En particulier si enseignants extérieurs
- ◆ Coordination des enseignements
 - ✧ Réduction des absences
- ◆ Fusionner les parties communes d'enseignements
 - ✧ Masters, DU...

UE : droits et devoirs de l'interne

- **Équivalence possible d'une partie des enseignements requis dans la limite de 30 ECTS (art 9) avec accord de la commission sur proposition du coordonnateur pour autres UE ou diplômes** (national et en lien avec projet)
- **Absence de possibilité d'équivalence de DU vers UE mais adaptation locale possible à la création de maquette DES :**
 - ✧ Ex dans IR Ouest : Stérilisation, Hygiène

Le DES IPR

- Il contribue à la formation à l'innovation thérapeutique et biologique en complémentarité des secteurs couverts par les DES de pharmacie et de biologie médicale.
- Il contribue à la formation des compétences hospitalières et au savoir faire dans des disciplines et/ou spécialités particulières et innovantes notamment :
 - ◆ Santé publique et environnement, Pharmaco épidémiologie
 - ◆ Domaines particuliers de la thérapie génique et de la thérapie cellulaire
 - ◆ Hygiène hospitalière
 - ◆ Biotechnologie et nanosciences
 - ◆ Diagnostic in vitro
 - ◆ Nutrition
 - ◆ Toutes nouvelles thérapeutiques (bioorganes, biomatériaux)...

DES IPR

- **Plan de cursus universitaire avec finalité cohérente et engagement de 4 parties :**
 - ◆ **Contra tripartite: ETS – Université - Interne**
 - ◆ **Maquette validée à la fin du premier semestre et soumise à l'UFR d'inscription**
 - ◆ **Rapports annuels transmis avec avis motivé par l'enseignant tuteur à l' UFR d'inscription et au coordonnateur du DES**
 - ◆ **Rapport final**
 - ◆ **Validation par un jury du diplôme**
- **Formation :**
 - ◆ **Au moins 2 UE du DES pharmacie****Et**
 - ◆ **soit par des travaux de recherche validés par le tuteur.**
 - ◆ **soit par la validation d'autres unités d'enseignement de formation doctorale dispensés dans UFR pharmacie,**
 - ◆ **soit par la validation d'autres enseignements dispensés dans d'autres UFR ou d'autres établissements publics d'enseignement supérieur,**

DES IPR

- **Cursus en construction et à construire**
 - ◆ **Cursus « financé » dans sa totalité**
 - ◆ **Diplôme différent des précédents et non concurrentiel**
 - ◆ **Agréments**
 - ◆ **« Premier » stage obligatoirement hospitalier en PUI**
 - ✧ **Connaissance de l'hôpital et détermination du cursus.**
 - ◆ **Tuteur : HDR et enseignant dans UFR pharmacie**
 - ◆ **Maquette de départ : amendement possible**

DES IPR : droits et devoirs de l'interne

- **Rôle du coordonnateur**
 - ◆ **Protection de l'interne**
 - ✧ **Cohérence de la maquette**
 - ✧ **Contrôle sur le tuteur**
 - ✧ **Contrôle des unités d'accueil**

- **Devoirs de l'interne**
 - ◆ **Respect de la maquette**
 - ◆ **Stratégie**
 - ✧ **Choix d'une thématique pendant le cursus**
 - ✧ **Master 2, Thèse**
 - ◆ **Publications**
 - ✧ **Rémunération production**

- Les diapos qui suivent sont pour GG
- Ce sont celles transférées du diaporama préparé pour la réunion aux Chefs de service de pharmacie en avril 2010
- à revoir ? À compléter

Cursus hospitalier

● Formation hospitalière : Deux niveaux

◆ Niveau 1 : Généraliste

- ✧ **deux premiers semestres : PUI possédant un ou plusieurs agréments dans les domaines correspondants à l'enseignement (4)**
- ✧ **Troisième et quatrième semestres**
 - **PUI agréées**
 - **Services extrahospitaliers agréés (DRASS, ARH,...) (hors domaines)**
 - **Établissements industriels agréés (hors domaines)**

Cursus hospitalier

● Formation hospitalière : Deux niveaux

◆ Niveau 2 : spécialisé

✧ DES de pharmacie hospitalière (pratique et recherche)

- Deux semestres dans des PUI possédant un ou plusieurs agréments dans les domaines correspondants à l'enseignement **au minimum**

✧ DES de pharmacie option industrielle et biomédicale

- Semestres dans des PUI possédant un ou plusieurs agréments dans les domaines correspondants à l'enseignement
- Services extrahospitaliers agréés (DRASS, ARH,...) (hors domaines)
- Établissements industriels agréé (hors domaines) : **1 semestre obligatoire**
- Laboratoires de biologie pour les internes s'orientant dans les domaines des bioréactifs ou équipements de laboratoires.

Cursus hospitalier

- **Obligation pour l'interne d'effectuer un stage dans chacun des 4 domaines**

- **A l'issue de chaque semestre,**
 - ✧ **le chef de service évalue l'interne**
 - Fiche harmonisée à documenter
 - ✧ **l'interne évalue la qualité du stage**
 - Vérification de la conformité du stage au domaine
 - ✧ **le coordonnateur valide le stage et le domaine et effectue une synthèse**
 - Suivi ARS (numéro du service, code du niveau (104 ou 105), domaine (108, 109, 110, 111)
- ◆ **Évolution de l'agrément des services hospitaliers**

Cursus hospitalier: droits et devoirs de l'interne

● Agrément des services hospitaliers

- ◆ Demande auprès de l'ARS
- ◆ Validation par la commission d'agrément
 - ✧ Avis du coordonnateur
 - ✧ Avis des membres
- ◆ Pour des raisons de cohérence, l'activité de l'interne doit représenter au moins 75% du domaine déclaré par l'interne et le chef de service
- ◆ Stratégie du chef de service
 - ✧ Demander un agrément pour des domaines où l'activité est significative et un encadrement existant

● Ouverture des postes

- ◆ Commission d'adéquation

Cursus hospitalier: droits et devoirs de l'interne

● Ouverture des postes

◆ Commission d'adéquation

◆ Stratégie du chef de service

✧ Ouverture de tous les domaines

- Choix de l'interne par ordre de classement

✧ Ouverture d'un ou plusieurs domaines

- Choix du chef de service selon ses objectifs de développement d'activité

◆ Rôle du coordonnateur

✧ Vérifier l'adéquation de l'offre au besoin de formation

✧ Ouvertu le cas échéant de certains des domaines qui ont été agréés, indépendamment du choix des chefs de services.

✧ L'interne doit réaliser son cursus

Cursus hospitalier: droits et devoirs de l'interne

● Gestion du cursus par l'interne

◆ En fonction du classement et des objectifs

✧ Cursus dans les 4 domaines en niveau 1

- Acquisition de la formation initiale

✧ Spécialisation dans des domaines

- Acquisition de compétence particulière

✧ Stage hors domaines

- Complément de formation

● Acquisition d'une compétence au cours de l'internat

◆ Compétence générale sur tous les aspects du métier

◆ Capacité à gérer des dossiers en totalité

◆ Capacité à gérer des projets

◆ Capacité à rédiger des articles ou à communiquer

◆ Capacité à effectuer des analyses critiques de dossiers

BON COURAGE POUR LA SYNTHÈSE VA et GG et BL